



Communiqué de presse

68/22

Montreuil, le 8 juillet 2022.

L'irresponsabilité d'ORPEA vaut l'exigence de sa mise sous tutelle sous contraintes

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale CGT exige instamment la mise sous tutelle par l'Etat du groupe ORPEA. En effet, l'énorme scandale d'ORPEA n'en finit pas de se révéler avec un nouvel éclat par semaine.

Pourtant, malgré les enquêtes, rapports, dépôts de plaintes et annonces de changement d'organigramme de dirigeant-e-s, la modification du Conseil d'administration, ORPEA continue comme avant à piétiner le dialogue social, les droits sociaux des salarié-e-s et poursuit les procédures de licenciements des délégué-e-s syndicaux-ales. Sur ce dernier point, seul-e-s les délégué-e-s CGT sont évidemment visé-e-s.

Aucune mesure rectificative n'a été prise pour pallier aux multiples et graves manquements décrits dans le livre « Les fossoyeurs » de Victor CASTANET.

La situation est de plus en plus critique dans ce grand groupe qui en est arrivé à supprimer la maigre prime d'intéressement à ses salarié.e.s, et ce, malgré le soi-disant accord mondial avec UNI GLOBAL UNION qui promettait de faire d'ORPEA le plus vertueux des employeurs. Comme de coutume, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Laisser la situation perdurer fait courir des risques majeurs tant aux résident.e.s qu'aux salarié.e.s, il est temps de réagir. Les seuls contrôles ne suffiront pas à rétablir enfin un fonctionnement normal. Il faut urgemment une intervention de la puissance publique.

Devant cette situation critique pour les résident-e-s et les personnels, la CGT demande au gouvernement la mise sous tutelle administrative immédiate de ce groupe afin de garantir : des soins de qualité, le rétablissement des relations sociales avec les organisations syndicales non compromises, le bon fonctionnement des instances nationales et européennes, ainsi que veiller à l'utilisation conforme des fonds publics.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, avec son Union Fédérale de la Santé Privée, réaffirme la nécessité de mettre fin à l'activité lucrative dans le domaine de la santé et des soins. Il est urgent de travailler à une loi du grand âge digne de nos aîné-e-s et des professionnel-le-s qui les prennent en charge. Elles revendiquent que le service public ou les établissements à missions de services publics, soit-soient habilité-s à couvrir ces secteurs, tout en leur accordant les moyens nécessaires pour un bon fonctionnement, car ce sont bien des personnes vulnérables qui sont laissées aux mains d'un groupe dont on connaît maintenant les terribles méthodes.